

La direction de la Croix-Rouge suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **14 (1906)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La Direction de la Croix-Rouge suisse

a eu le 21 décembre 1905, une réunion à Olten.

Parmi les objets à l'ordre du jour de cette assemblée, les points suivants peuvent intéresser le public :

1° La Direction a adopté un nouveau règlement pour la tenue des livres et les comptes de la Société centrale de la Croix-Rouge suisse. Le fonds capital de la société est géré sans frais par la Banque cantonale bernoise.

2° Un règlement d'organisation du nouveau secrétariat central de la Croix-Rouge a été présenté et adopté.

3° Messieurs les D^{rs} W. Sahli, Henne-Bitzius, et K. Forster, à Berne, ont été désignés comme représentants de la Croix-Rouge dans le comité de l'Alliance des samaritains.

4° La révision des comptes et de la tenue des livres, faite par deux membres de la Direction, a donné un résultat très satisfaisant pour les écritures passées en 1905.

5° Les nouveaux statuts de l'alliance suisse des samaritains ont été adoptés.

6° Les statuts de trois sociétés de samaritains lucernoises, désirant être reconnues comme sections de la Croix-Rouge suisse, ont été approuvés.

7° La Direction a pris connaissance d'un extrait du testament de Mademoiselle Elise Affolter, de son vivant propriétaire à Oeschberg, qui a fait à la Croix-Rouge suisse un legs de fr. 10,000; elle accepte avec reconnaissance ce beau don.

8° La Direction a appris avec joie que des pourparlers sont sur le point d'aboutir à Neuchâtel, au sujet de la création dans cette ville d'une école de garde-malades de la Croix-Rouge, intéressant plus particulièrement la Suisse romande. Il n'y a pas encore de données définitives à ce sujet, mais le comité de la Direction vote un ordre du jour très favorable à cette nouvelle entreprise, et assure la société de la Croix-Rouge du district de Neuchâtel de tout son intérêt à la question.

9° Plusieurs sociétés de la Croix-Rouge sont en formation dans la Suisse orientale, et la Direction est heureuse d'apprendre que quelques-unes d'entre elles sont déjà constituées.



Nouvelles de l'activité des sociétés

Société des samaritains de Genève.

Cette société a eu son assemblée générale annuelle le 1^{er} février, sous la présidence de M. Schmidely, son président.

Le procès-verbal de l'assemblée de 1905, le rapport du président, celui du caissier, celui des vérificateurs des comptes, ainsi que le rapport médical du directeur de la société, M. le D^r Braun, sont adoptés.

Le projet de budget pour 1906 élaboré et présenté par M. Schmidely, est accepté sans modifications.

Sur la proposition du comité, l'assemblée générale nomme M^{me} Elmer, membre honoraire de la société.

Aux applaudissements unanimes, M. Bobillier propose de conférer également l'honorariat au très dévoué président de la société, M. Schmidely. Cette proposition est adoptée par acclamation.

M. Schmidely remercie l'assemblée de cette marque de distinction à laquelle il ne s'attendait certainement pas.

Le Comité cantonal genevois de la Croix-Rouge ayant demandé d'étudier la question d'un local commun aux trois sections, M. le président propose au nom du Comité la nomination d'une commission pour examiner cette question. Cette manière de voir est adoptée.

Le Comité pour 1906 est ensuite nommé comme suit :

Mesdames	Wartmann	Messieurs	Bobillier
	Odier		Schmidely
	Fol		Méroz
	Boissonnas		Basset
	Weinat		Favre
	Hahn		Ackermann
	Poncet		Steinmann.